

3. Projets de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle qui ont été contre-mandés ou réduits en importance:

	Prévisions originales	Prévisions actuelles
Non des projets		
a) Chaufferie et usine de réfrigération	\$1,300,000	—

REMARQUES: Les programmes originaux prévoyaient la construction d'installations pour la production de vapeur et d'eau rafraîchie qui devaient être vendues aux pavillons sur le terrain de l'Expo. Les études de rentabilité ayant fourni des conclusions défavorables quant aux recettes, ce projet a été annulé en 1964.

b) Habitat '67 \$45,000,000 \$15,000,710

REMARQUES: A la suite des études de rentabilité, ce programme a été réduit de 968 à 158 unités d'habitation.

c) Théâtres de l'Expo \$ 7,000,000 \$2,570,000

REMARQUES: Par suite de la pénurie de salles de théâtre adéquates à Montréal, la CCEU avait projeté de construire deux théâtres permanents respectivement de 1,800 et 400 places. La ville de Montréal ayant consenti, plus tard, à terminer la Place des Arts, le programme de la CCEU a été réduit à une salle temporaire de 2,000 places.

d) Télécanapé \$ 860,000 \$ 200,000

REMARQUES: Ce système de transport en commun, qui a été acquis, n'est plus néces-

saire, par suite de l'annulation de la tour Paris-Montréal. On espère pouvoir réduire la prévision budgétaire actuelle en le revendant.

4. On prévoit que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques commencera le mardi 17 mai 1966 l'examen des prévisions budgétaires du ministère du Commerce. Le ministre a l'intention d'inviter le comité à visiter les chantiers de l'Expo et à rencontrer les hauts fonctionnaires de la Compagnie de l'Exposition à Montréal.

[Traduction]

DETTES ENVERS LES BANQUES À CHARTE

Question n° 1387—M. Godin:

Le Canada a-t-il contracté des dettes envers les banques à charte canadiennes et, dans le cas de l'affirmative, a) envers quelles banques a-t-il contracté ces dettes, b) quel est le montant dû à chacune de ces banques, c) quel est le taux d'intérêt exigé du gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le gouvernement du Canada ne doit aucune somme d'argent aux banques à charte du Canada en raison d'emprunts directs. Par contre, ces banques détiennent des montants considérables de titres négociables du gouvernement du Canada. A la fin de mars 1966, les portefeuilles des banques contenaient les valeurs suivantes (en milliers de dollars):

Nom des banques	Autres valeurs propres et garanties du gouvernement du Canada		Autres valeurs propres et garanties du gouvernement du Canada		Total
	Bons de Trésor du Canada à la valeur amortie	échés avant deux ans, à la valeur amortie	Bons de Trésor du Canada, échés avant deux ans, à la valeur amortie	échés après deux ans, à la valeur amortie	
	\$	\$	\$	\$	
1. Banque de Montréal	256,624	212,201	295,245		764,070
2. La Banque de Nouvelle-Écosse	141,964	63,120	172,620		377,704
3. La Banque Toronto-Dominion	162,670	90,745	142,149		395,564
4. La Banque Provinciale du Canada	35,264	10,494	31,945		77,703
5. Banque Canadienne Impériale de Commerce	321,023	329,138	364,237		1,014,398
6. La Banque Royale du Canada	383,027	203,284	343,573		929,884
7. Banque Canadienne Nationale	73,520	29,164	82,437		185,121
8. La Banque Mercantile du Canada	3,444	5,038	5,683		14,165
Total	1,377,536	943,184	1,437,889		3,758,609

SOURCE: Banque à charte du Canada; État de l'actif et du passif au 31 décembre 1966; Supplément à la *Gazette du Canada* du 30 avril 1966.

[M. Cantin.]